



الرابطة الولائية لكرة القدم سكيكدة

Ligue de Football de la Wilaya de Skikda

**Dispositions réglementaires relatives aux compétitions
de football amateur 2018/2019**

Il est rappelé aux clubs de la wilaya de Skikda ce qui suit :

- 1- Dépôt des dossiers d'engagement après la date du 31 aout 2018, une prorogation exceptionnelle assortie d'amendes est fixée durant la période du 1^{er} au 30 septembre**

2018, délai de rigueur.

Au-delà de cette ultime date butoir, le club récalcitrant sera disqualifié de la facto de toutes

Les compétitions officielles, Edition sportive 2018/2019.

- 2- Dettes impayées**

Au titre de la saison sportive 2017/2018 les clubs suivant sont redevables des créances impayées à régler avant le 30 septembre 2018.

A ce titre, cette ultime mise en demeure ne pourrait s'adosser sur une éventuelle prorogation du délai imparti.

JHK	5.000 DA	JRBK	163.000 DA
CSAAN	30.000 DA	CRDEMNI	150.000 DA
MAB	6.000 DA	NRIF	5.000 DA
CABB	124.000 DA	EOK	15.000 DA
MOT	2.000 DA	CRMS	3.000 DA
USHH	8.000 DA	CSB	5.000 DA
NRBOA	10.000 DA	JJH	5.000 DA